

MAIRIE DE



Extrait du registre des délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf,

Le 11 décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (22) : S. MIOSSEC, A. FORMOSA, C. JAFFRÉ, L. MASSÉ, J. TALGORN, J. GUETTÉ, É. JEAN, V. PRUVOST, O. BARBEDETTE, D. CADO, C. FLORIT, J. FURIC, JP. GUYADER, C. HUS, S. LE BRETON, B. LE COZ, MC. LE MAOUT GUILLOU, D. LE NOC, G. LE NOST, S. LE ROI, S. LE SQUER, V. PENNOBER.

Absents représentés (5) : L. ANDRIEUX, par V. PRUVOST, MC. BLANCHARD par MC. LE MAOUT GUILLOU, N. FURIC par D. CADO, A. LE MAOUT par J. FURIC, V. PENGLAOU par B. LE COZ.

Absent non représenté (0) :

27 votants pour ce Conseil municipal.

A l'unanimité des voix Monsieur CADO a été nommé secrétaire de séance.

OBJET VI – Finances - Fixation des tarifs municipaux pour 2020

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 12 décembre 2018 fixant les tarifs communaux pour l'année 2019,

Considérant les propositions faites par les différentes commissions municipales et la commission finances pour la fixation des tarifs communaux pour l'année 2020,

Après en avoir délibéré, adopte les tarifs suivants :

Évolution des tarifs communaux	Propositions 2020
SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE	
Restauration scolaire	
Tranche 1 (< 455 €)	0,81
Tranche 2 (de 456 à 578 €)	1,43
Tranche 3 (de 579 à 693 €)	2,04
Tranche 4 (de 694 à 800 €)	2,45
Tranche 5 (de 801 à 950 €)	2,86
Tranche 6 (> 950 € Crèche Les Plichounets et non riécois)	3,27
- Adultes	5,80
Garderie périscolaire du matin	
Tranche 1 (< 455 €)	0,20
Tranche 2 (de 456 à 578 €)	0,41
Tranche 3 (de 579 à 693 €)	0,51
Tranche 4 (de 694 à 800 €)	0,72
Tranche 5 (de 801 à 950 €)	0,87
Tranche 6 (> 950 € et non riécois)	1,03
Garderie périscolaire du soir	
Tranche 1 (< 455 €)	0,30
Tranche 2 (de 456 à 578 €)	0,61
Tranche 3 (de 579 à 693 €)	0,92
Tranche 4 (de 694 à 800 €)	1,13
Tranche 5 (de 801 à 950 €)	1,33
Tranche 6 (> 950 € et non riécois)	1,54
PEITE ENFANCE	
Crèche participation horaire (convention)	1,50

MÉDIATHEQUE	
1/ Par Adulte	10,00
2/ Jeune (- de 25 ans), demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et AAH	gratuit
3/ Vacanciers (pour une période de 2 mois)	5,00
<i>Est considérée comme vacancier une personne n'ayant pas sa résidence ou son domicile à Riec sur Bélon ou dans un rayon de 30 kms autour de Riec sur Bélon</i>	
Venir de livres suite à désherbage :	
- Livre de poche à l'unité	0,50
- Autre livre	1,00
- 5 livres	3,00
- 10 livres	5,00
DIVERS	
Photocopies : la page	
- A4 noir et blanc	0,25
- A3 noir et blanc	0,35
- A4 Couleur	0,50
Copie sur CD ROM	3,30
Main d'oeuvre communale : Prix horaire	31,72
Camion (heure) sans chauffeur	31,21
Tractopelle (heure)	34,83
Cylindre, vibrant (heure)	19,23
Tracteur et remorque (heure)	59,57
Tracteur et gyrobroyeur (heure)	51,66
Prêt de panneau de signalisation (caution)	21,50
Élagage de haie ou arbre au lamier à l'aplomb du domaine public :	
par mètre linéaire pour une hauteur inférieure à 4m	4,83
par mètre linéaire pour une hauteur supérieure à 4m	6,44
Busage :	
par mètre linéaire pour un diamètre inférieur à 250 mm	74,94
par mètre linéaire pour un diamètre de 300 mm	85,83
par mètre linéaire pour un diamètre de 400 mm	94,04
LOCATIONS D'ESPACES	
SALLES COMMUNALES	
Salle polyvalente (la première utilisation de l'année est gratuite pour les associations riécoises en dehors des créneaux d'activités réguliers attribués en début d'année)	
1/ Associations riécoises	141,00
2/ Extérieurs, restaurateurs, organismes	286,00
3/ Particuliers (protégez d'un agent communal et concours de bénévoles en nombre suffisant. Pour le prêts aux entreprises paiement des heures de Main d'œuvre communale en sus le cas échéant)	
- Associations riécoises	31,00
- Associations extérieures (installation dans la salle uniquement)	80,00
- Caution	252,00
Salle Aven (ex salle annexe), Ty FORN , salle Doudu	
1/ Associations riécoises - (réunion)	-
2/ Associations extérieures : réunion	-
3/ Particuliers Riécois (repas seulement le midi)	-
4/ Particuliers extérieurs (repas seulement le midi)	-
5/ Sonorisation - Caution sono micro	-
6/ Caution pour tout espace loué	-
Foyer Soleil et salle Bélon (ex maison des associations)	
Maison du temps libre/DOJO	
Location de salles pour durée courte (hors salle polyvalente)	
Associations riécoises pour des activités "lucratives" Particuliers riécois	
- journée	71,40
- 1/2 journée	35,70
- 2 heures	15,30
Associations non riécoises, Entreprises et Particuliers non riécois	
- journée	142,80
- 1/2 journée	71,40
- 2 heures	30,60
Caution pour tout espace loué	252,00
Prêt de chaises et tables	
Chaises par chaise	0,50
Tables par table	3,00
Caution par événement	252,00

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Fêtes patronales manèges, cirque chapiteau pour la période de fête ou représentation	gratuit
Fêtes patronales, cirque caravanes pour la période de fête ou représentation	gratuit
Forfait 5 jours par caravane immédiatement avant et après fête ou représentation	14,00
Autre stationnement de caravane (domaine public ou privé de la collectivité)	37,70
Semaine ultérieure supplément par semaine	11,80
Activités festives et/ou caritatives : non perception de droit	
Terrasses, présentoirs :	
- Utilisation de parking et/ou voirie de mai à octobre par m ²	2,20
- Utilisation de parking et/ou voirie de novembre à avril par m ²	1,10
- Droit pour présentoirs et autres occupations du DP	1er m ² gratuit suivant 2,00
Les tarifs précédents sont majorés de 100% si infraction à la convention d'occupation	
Droit de place du marché par jour et par ml	
- Abonné	1,30
- Volant (gratuit pour les associations après validation par la municipalité)	1,40
Droit de place - place Ilminster commerçants non sédentaire forfait par jour et par emplacement ; électricité comprise	10,90
Occupation du domaine public routier	
Traversées de voies (forfait paiement unique)	75,80
Accotements :	
- Forfait annuel jusqu'à 20 m/l	15,10
- Au-delà de 20m/l par m/l	0,29
LOCATIONS	
Logement rue des sports 80,23 m ² indice 1er trim / mois	-
Chauffage rue des sports/ an	-
Bureaux Ty Forn / mois	674,65
Charges bureaux Ty Forn /mois	80,90
OPERATIONS FUNERAIRES	
Occupation du caveau / jour	5,10
Concession cimetière pour 30 ans :	
- 2m ²	385,00
- 5 m ²	775,00
Concession cimetière pour 15 ans :	
- 2m ²	215,00
- 5 m ²	362,00
Columbarium :	
- Concession pour 5 ans	276,00
- Concession pour 10 ans	561,00
- Concession pour 15 ans	835,00
- Ouverture - fermeture de case	Sans objet
Dispersion des cendres à l'issue de la crémation (autre : gratuit)	Sans objet
Plaque d'identification (fourniture au prix acheté par la collectivité)	

Envoyé en préfecture le 17/12/2019

Reçu en préfecture le 17/12/2019

Affiché le

ID : 029-212902365-20191211-2019_DEL236_87-DE

MOUILLAGES	
Mouillages de Rosbras :	HT
1/ Pêcheur/ml	10,63
2/ Plaisanciers/ml	36,04
Mouillages de Goulet Riec : le m l	46,07
Mouillages de Coat Melen : le m l	25,00
Autres tarifs :	
Basse saison (janvier, février, mars, octobre, novembre, décembre)	
- moins de 5 m	0,85
- de 5 m à 7,99 m	1,19
- 8 m et plus	1,70
Mi saison (Avril, mai, juin, septembre)	
- moins de 5 m	1,70
- de 5 m à 7,99 m	2,55
- 8 m et plus	3,40
Haute saison (Juillet, Août)	
- moins de 5 m	4,25
- de 5 m à 7,99 m	6,20
- 8 m et plus	9,00
Mise à l'eau	
- Journalier	4,17
- Hebdomadaire	16,67
- Mensuel	33,33
- Annuel de date à date (année civile)	50,00
Pour les multi-coques, un coefficient multiplicateur de 1,5 s'applique sur tous les tarifs	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

**LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC**

